

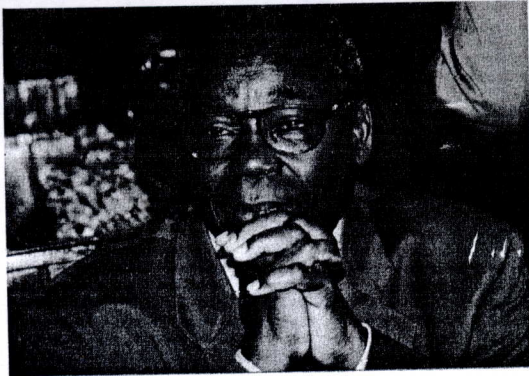
SUITE À LA LETTRE OUVERTE AU MINISTRE TAWÉMA

Des Crs applaudissent

C'est la joie chez de nombreux agents de la Crs, lorsqu'ils ont pris connaissance du contenu de la lettre adressée à leur ministre, Daniel Tawéma.

Alain C. ASSOGBA

«Tu as lu le journal? Ah! Les gars, ils sont courageux. On souffre trop!» Ce sont là les propos d'un agent de la Crs après avoir lu la lettre adressée au ministre chargé de l'Intérieur par plusieurs composantes de la police. «On n'a par de repos. En réalité, ce sont les civils qui nous commandent dans ce métier. Nous sommes surexploités, contrairement à ce que prescrivent les textes...», déclare un autre agent, suite à la même correspondance. En fait, on peut dire que c'est une pierre qui vient d'être jetée ainsi dans le jardin du ministre Tawéma. Et la situation devrait être prise au sérieux par ce dernier, lorsqu'on sait que ladite lettre a été signée des composantes aussi importantes que le collectif des unités spécialisées, le collectif des commissaires progressistes et le bureau de liaison Crs. A Cela, il faut ajouter l'approbation de la démarche constatée, dans les rangs des concernés, du moins, pour ceux qui ont bien voulu exprimer publiquement leurs sentiments. La correspondance, et la réaction qu'elle a suscitée chez certains Crs, laissent croire à l'expression d'un ras-le-bol,



Le ministre Tawéma entre le marteau et l'enclume

que ces derniers cherchaient depuis longtemps à extérioriser. Leur satisfaction est d'autant plus grande qu'ils pensent que beaucoup de choses se passent quotidiennement dans leur milieu, sans que le ministre n'en soit informé. C'est pourquoi cette lettre qui montre, selon eux, l'image des difficultés que rencontrent les Crs dans l'exercice de leur métier, devrait enfin permettre au ministre de faire ses enquêtes et de situer les responsabilités. Car, à travers la correspondance, on note que ses auteurs désignent clairement leurs autorités hiérarchiques comme étant à l'origine de leurs malheurs. «Le poisson

est pourri par la tête...», lit-on. En clair, ils désignent ainsi les proches collaborateurs du ministre. Par conséquent, soit celui-ci décide de crever l'abcès, et dans ces conditions, il va devoir certainement demander des comptes aux responsables de la police qui seraient concernés; soit il laisse pourrir le dossier, et les actuels protestataires pourraient être amenés à user d'autres méthodes pour se faire entendre. La balle se trouve désormais dans le camp du ministre Tawéma qui est désormais contraint de faire une option. Car, de la grogne dans les rangs de gens ayant en charge la sécurité publique, cela doit faire réfléchir!

GROGNE SYNDICALE

L'«Avancement au mérite» décrié dans la rue

Sur l'initiative de la Confédération Syndicale des Travailleurs du Bénin (Cstb), une marche s'organise ce jour, en direction du ministère de la Fonction publique. Une fois encore, l'effervescence que suscite de l'«avancement au mérite» constituera le plat de résistance auxquels s'ajouteront d'autres problèmes relatifs aux élections professionnelles prochaines.

Moudachirou SOUBEROU

«Nous n'accepterons, sous quelque forme que ce soit, l'application de la Loi «dite» de l'avancement au mérite. Nous la combattons avec la dernière énergie».! Gaston Azoua, avec la verve qu'on lui connaît, n'est nullement pas prêt de baisser les armes quant à cette revendication pour la moins cardinale. « Dans un pays où l'Administration publique est fortement politisée, il serait suicidaire d'admettre la mise en vigueur d'une loi aussi scélérate que celle de l'avancement au mérite. C'est pourquoi nous invitons toutes les autres centrales syndicales à se joindre à nous pour faire renoncer à l'application de cette loi,» a signifié le Sg/Cstb. L'occasion de la marche de ce jour permettra également, à la Cstb, de clarifier une situation relative à la gestion de la subvention de l'Etat accordée aux organisations syndicales. En effet, saisissant l'opportunité

des élections professionnelles, beaucoup de responsables s'arrogent la paternité de l'initiative fort heureuse de gestion des fonds alloués aux syndicats. Le secrétaire général de la Cstb, approché, singe et persiste que c'est de la pure usurpation. «C'est nous qui avions, par courrier n°013-97/Cstb/Sg du 27/3/97 en réponse à celui n°411/Mfptr/Dc/Ctt/Sa, fait des suggestions et propositions pour une gestion efficiente des subventions aux organisations syndicales», martèle Gaston Azoua qui se réjouit cependant que certains responsables syndicaux brandissent ces acquis. Les travailleurs sauront toujours reconnaître ceux qui assurent la défense de leurs intérêts, a conclu le Sg de la Cstb. Quant aux prochaines élections professionnelles, tout en acceptant le principe, il recommande de la vigilance, afin d'éviter les pièges d'où qu'ils surgiront. □

RECENSEMENT PARTIEL DES ONG AU BÉNIN

Atlantique et Ouémé, zones de forte concentration

Le directeur du Cird (Centre d'information régionales pour le développement), à la faveur d'une conférence de presse hier au ministère chargé de la société civile, a fait le point de la première phase de l'opération de recensement des Ong en activité au Bénin. Il ressort que Cotonou et Porto-novo, où le dénombrement se déroulera la semaine prochaine, abritent leur plus grand nombre.

Hyacinthe MEDENOU

«A ce jour, les Ong de l'Atacora, de l'Alibori, du Borgou, de la Donga... sont entièrement recensées. Au niveau spatial, le taux de recensement tourne autour de 66.6% à fin juin. Selon nos projections, le niveau actuel du recensement numérique tourne autour de 27.48%. On en déduit que l'Atlantique/Littoral et l'Ouémé/Plateau comptent les 72.51% D'Ong en activité au Bénin». Voilà la synthèse partielle présentée par M.Romain Houéhou patron du Cird, qui «justifie la pause observée», dans la collecte des données sur le terrain, par le fait que «le recensement», dans ces 4 départements du sud du pays, «mérite d'être bien pla-

nifié». Ceinture bien serrée, l'opération démarrera lundi prochain (08 octobre) dans les mairies de ces départements. Les Ong basées à Abomey-Calavi, se feront recenser à la sous-préfecture. Celles qui sont hors de Cotonou, Porto-Novo et Abomey-Calavi, recevront la visite des agents recenseurs à leurs sièges. La formation des 62 agents recrutés, aura lieu ce jour à la Circonscription urbaine de Cotonou (pour ceux qui interviendront dans l'Atlantique-Littoral) et à la Circonscription urbaine de Porto-Novo (pour ceux de l'Ouémé-Plateau). Les documents à présenter par les Ong sont: statuts et règlement intérieur, récépissé d'enregistrement au ministère de l'Intérieur, un exemplaire des

rapports d'activités et financier de l'année 2000, du manuel de procédures administratives et financières, le document d'évaluation d'activités, rapport du dernier audit, dernier compte rendu du conseil d'administration, le code de conduite au sein de l'Ong et le budget de fonctionnement de l'exercice en cours. Ces pièces ne sont pas fastidieuses, pas plus qu'elles ne sont prohibitives, a fait savoir M. Houéhou, répondant à la presse. Elles permettront d'apprécier le professionnalisme des Ong, a-t-il précisé. Mme Ida Zirignon, renouvelant le soutien du Pnud (Programme des Nations Unies pour le développement) à la confection de l'annuaire des Ong au Bénin, indique que «le projet s'inscrit dans un vaste programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile». Et c'est alors «la phase» de leur «identification» qui est en cours. □

AVÈNEMENT DE L'EURO

Préparer l'opinion nationale à l'événement

Dans le cadre de la tenue mensuelle de ses conférences-débats, l'Alliance pour la démocratie et le progrès (Adp) renoue avec les rencontres-échanges. Samedi prochain, dans la salle de Conférence de l'Infosec à travers le thème: «L'Euro, le Cfa et l'intégration régionale», M. Gilbert Médjé, ancien directeur de la Bceao au Bénin, lèvera un coin de voile sur les implications liées à l'avènement d'une monnaie unique dans l'espace européen.

M. S.

A compter du 1er janvier 2002, une nouvelle monnaie entrera en vigueur dans 12 pays de l'Union européenne. L'Euro, la monnaie commune qui aura cours légal dans cet espace géographique, même si elle ne change pas de parité avec le Cfa, devra forcément susciter une influence économique dans certaines zones monétaires. Avec l'avènement de l'Euro, qu'advient-il des économies ayant donc un cordon ombilical avec la monnaie unique? Quelle attitude convient-il d'adopter dans l'espace Uemoa? Est-il légitime de redouter une nouvelle dévaluation? Que faire donc à tous les niveaux pour ne pas ressentir comme douloureux le passage à cette nouvelle donne monétaire? Ce sont là autant d'interrogations légitimes qu'il convient de dissiper au sein de la société civile, afin de préparer celle-ci au tout 1er événement

monétaire du début du siècle. Si la dévaluation du Fcfa, survenue le 11 janvier 1994, a été reçue comme un choc, car très inattendue, il importe d'aguerrir l'opinion publique de toutes les facettes que pourrait revêtir l'avènement de la monnaie européenne. En confiant l'animation d'un tel panel à M. Gilbert Médjé, le bureau exécutif de l'Adp n'a pas manqué d'adresse. Tant l'expertise de l'homme et son expérience des questions financières auront l'avantage de mieux éclairer l'opinion publique sur les impacts réels liés à l'avènement de l'Euro. Reste à espérer que le public fasse nombreux le déplacement pour mieux comprendre ce que recouvre l'avènement de la monnaie unique entre douze pays de l'Union Européenne. Le contexte actuel de mondialisation sur fond d'intégration régionale, recommande d'ailleurs une plus grande culture des questions à vocation internationale. □